

Merci à nos généreux commanditaires et partenaires financiers



Municipalité d'Authier
597, avenue Principale
Authier (Québec) J0Z 1C0
Tél : 819-782-3093

Licence RBQ 1202-8973-33 375 Ch. des Sables
J0Z 1C0

Proulx & Genesse
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Authier (819) 782-3162
Fax. (819) 782-4085

Déneigement Tamisage et concassé
Transport de gravier Excavation et terrassement



Municipalité Authier - Comité Bellefeuille
457-B, Rue de la Montée, Authier, Québec, J0Z 1C0
Tél : 819-782-3297 Téléc : 819-782-3301
Courriel : comitebellefeuille@outlook.com

*Reine-Angé
Lambert*

Club de l'Âge d'Or d'Authier

Reine-Angé Lambert (présidente) : 819-782-3740



ANDRÉ GENESSE INC.

427, Des Sables
Authier (Québec) J0Z 1C0
Tél.: (819) 782-3275

Les transports
Genesse & Fils inc.
427, Des Sables, Authier Qc, J0Z 1C0



*École du rang II
d'Authier*

Un journal qui vous ressemble, pour vous, par vous!

Le Petit Journal d'Authier

Numéro 2
Année 2023



Heures d'ouverture du bureau municipal

Mardi	8h30 à 12h	13h à 16h30
Mercredi	8h30 à 12h	13h à 16h30
Jeudi	8h30 à 12h	13h à 16h30



TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire _____ page 3

Calendrier des réunions régulières du conseil municipal _____ page 4

Composition du conseil municipal _____ page 5

Numéro de téléphone d'urgence _____ page 6

Vente de l'ancien bureau municipal _____ page 7

Rire un peu _____ page 8

Balayeurs de rues - Remerciement _____ page 9

Bureau municipal - Vacances _____ page 10

Journée des encombrants - Remerciement _____ page 12

Recette - Mimosas onctueux à l'orange et crème glacée à la vanille _____ page 13

Chronique verte - Fosse septique _____ page 14

Comité du cimetière - Vente du vieux tracteur à pelouse _____ page 15

Jeux - Message codé _____ page 16

Anniversaires _____ page 17

Amphibia nature - Tortue _____ page 18

Chronique verte - Déménager et être écolo... Ça se peut ? _____ page 19

Coloriage _____ page 20

Règlementation sur les feux extérieurs - Règlement No.2023-03 _____ page 21

Comité Bellefeuille - Octroi de contrat _____ page 22

Musée École du Rang 2 - 40e anniversaire _____ page 23

Souvenir jeunesse - La vieille dame qui vivait dans une chaussure...!



**La vieille dame
savait quoi faire
voyez-vous !**

Et vous...?



**Notre musée à
40 ans...!**



Les vendredis et les dimanches de l'été, venez en famille ou entre amis participer à une animation interactive ou vous vous retrouverez, l'espace d'un instant, dans la peau d'un élève d'une école de rang des années 1940.

Suivez la page Facebook ou appelez au 819-782-2107 pour connaître la programmation de nos différentes activités.



À chaque samedi, venez participer à un atelier créatif



Bonjour à tous !

Le 6 juin dernier, la Municipalité d'Authier, déléguée octroyait le contrat des travaux sylvicoles à l'entreprise 9419-8298 Québec Inc. Les soumissions avaient été envoyées sur invitations à trois (3) entreprises possédant les qualifications requises pour exécuter les travaux. Ces travaux seront faits dans les secteurs d'Authier et d'Authier-Nord.

Comme vous pouvez le constater, Dame Nature n'est pas très coopérative. La sécheresse empêche l'exécution des travaux, pour le moment.

Concernant les opérations forestières, le cahier des charges a été déposé sur le site du SEAO, étant donné que l'estimé des soumissions de récolte est au-delà de 100 000.00 \$. L'octroi de contrat se fera sous peu, toujours par la Municipalité d'Authier, déléguée. Les travaux des opérations forestières seront dans les secteurs d'Authier et d'Authier-Nord.

Je tiens à spécifier aux citoyens d'Authier et d'Authier-Nord, que s'ils veulent inscrire leurs noms pour du bois de chauffage, ils doivent téléphoner au Comité Bellefeuille au 819-782-3297. Les heures d'ouverture sont les mardis et les jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Les citoyens doivent comprendre que les permis de bois de chauffage sont exclusivement pour usage personnel. Aucun droit de revente ne sera toléré !

Sur ce, je vous souhaite un bel été, et soyez prudents quand vous serez en forêt, il ne suffit que d'une étincelle pour la faire disparaître !!!

Édith Coulombe,
Adjointe administrative



Chers Concitoyennes et concitoyens

Les dernières semaines ont été difficiles avec les nombreux feux de forêt qui ont ravagé le Québec et plus particulièrement notre région. Avec le personnel de la municipalité responsable du plan de sécurité civile pour notre municipalité, nous avons assisté à de nombreuses rencontres par internet afin de nous tenir informé des interventions, des mesures prises et des risques encourus par les feux dans notre secteur. Notre plan des mesures d'urgences étant à jour, nous étions en bonne position pour faire face aux menaces qui auraient pu survenir.

Le Conseil municipal insiste beaucoup sur la propreté des propriétés et avec raison. Nous avons eu la chance d'assister à une courte formation sur les risques d'incendie pour une résidence en situation de feu de forêt et il appert que l'accumulation de débris de toutes sortes autour des résidences et des bâtiments adjacents accroît les risques d'incendies à cause des étincelles qui sont poussées par les vents. Lorsqu'il y a accumulation de carcasse de véhicule moteur le carburant et les huiles qu'ils contiennent augmentent grandement les risques d'incendies. Ces informations viennent confirmer nos interventions afin de sensibiliser la population sur les encombrants. **L'accumulation d'encombrants est un risque d'incendie pour votre propriété et peut engendrer, en situation de sécheresse, un risque d'incendie pour toute la communauté.**

Le 3 juin dernier avait lieu la journée des encombrants, vous avez été nombreux à bénéficier de ce service et nous vous en remercions. Pour plusieurs, c'est l'occasion de faire le grand ménage des terrains et des remises et de se débarrasser des choses inutiles et finies.

Au cours de l'été nous soulignerons le 40^e anniversaire de l'École du rang 2. Plusieurs activités sont prévues afin de marquer cet anniversaire. Je vous invite à vous tenir informé sur les dates qui seront retenues afin de vous joindre et participer à cette fête. Faites aussi une visite de l'École vous verrez c'est très intéressant.

Au début de septembre une nouvelle activité verra le jour dans notre municipalité soit « La fête des voisins ». Ce sera l'occasion pour rencontrer les nouveaux arrivants, souligner le travail des bénévoles et plâtrer entre nous. Des informations sur la date retenue et le programme de la journée vous parviendront au cours de l'été.

En terminant je vous souhaite un très bel été, soyez prudent dans toutes les activités que vous entreprendrez et respectez les interdictions de feu selon l'indice d'inflammabilité en vigueur. Nous avons tous vu les impacts des feux de forêt sur nos communautés et sur notre économie.



Bon été

Yvon Gagné



**CALENDRIER 2023
DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES
CONSEIL MUNICIPAL D'AUTHIER**

- ◆ 24 janvier
- ◆ 21 février
- ◆ 21 mars
- ◆ 18 avril
- ◆ 02 mai
- ◆ 06 juin
- ◆ 04 juillet
- ◆ 1^{er} août
- ◆ 05 septembre
- ◆ 04 octobre
- ◆ 07 novembre
- ◆ 05 décembre



**Règlementation sur les feux extérieures
Règlement No. 2023-03**

Le présent règlement s'applique sur le territoire
de la municipalité d'Authier

**N.B.: POUR TOUT TYPE DE FEU
(soit les 4 énumérés ci-bas)**

l'utilisateur doit vérifier le niveau de l'indice d'inflammabilité de la région énoncé par la Société de protection des forêts contre le feu du Québec (SOPFEU) qui ne doit pas être supérieur au niveau **MOYEN.**

Foyer extérieur : Pas besoin de permis

Feu à ciel ouvert : Pas besoin de permis

Feu de joie : **DÉTENIR UN PERMIS VALIDE DE LA MUNICIPALITÉ**

Feu de camp : Pas besoin de permis



Demande de permis: La demande de permis doit être présentée, au moins quinze (15) jours avant la date prévue pour le feu, sur le formulaire que vous devez-vous procurer à la municipalité.



N.B.: Tout permis n'est valide que pour une journée, soit la date pour laquelle il a été émis.

Infractions et peines:

Quiconque contrevient à une disposition de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 200 \$ et, dans le cas d'une personne morale ou d'un organisme, d'un minimum de 500 \$.

En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 400 \$ et, dans le cas d'une personne morale ou d'un organisme, d'un minimum de 1 000 \$.



**Toutes les réunions seront tenues à la salle du conseil
située au bureau municipal au
597, avenue Principale à Authier dès 19h30.**

Entrée en vigueur: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi le **23 juin 2023.**



Coloriage



COMPOSITION DU CONSEIL ET PRINCIPAUX DOSSIERS EN CHARGE

Monsieur Yvon Gagné, maire

Madame Nathalie Gaudette, siège no. 1

Madame Angèle Auger, siège no. 2

Madame Cindy Demers, **pro-maire**, siège no. 3

Monsieur Ghislain Desaulniers, siège no. 4

Madame Véronique Hince, siège no.5

Monsieur François Deschênes, siège no. 6

RESPONSABLE: ADMINISTRATION & SÉCURITÉ PUBLIQUE

RESPONSABLE: LOISIRS ET CULTURE

RESPONSABLE: SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RESPONSABLE: DÉVELOPPEMENT & URBANISME

RESPONSABLE: HYGIÈNE DU MILIEU

RESPONSABLE; POLITIQUE PFM & MADA

RESPONSABLE: VOIRIE



*Se sont vos
décideurs...!*

Numéro d'urgence

En dehors des heures d'ouverture régulières, vous avez maintenant la possibilité d'utiliser la ligne sans frais du

service « *Telmatik* » soit le

1 (888) 705-1573.

Vous pourrez donc transmettre votre message à la téléphoniste qui vous répondra et votre demande sera transmise au responsable de notre équipe.

C'est un service à utiliser en cas
d'urgence seulement



Déménager et être écolo... ça se peut?

Source : [Équiterre](#)

Un déménagement est souvent source de stress, d'épuisement, mais surtout de manque de temps qui nous fait parfois oublier nos convictions environnementales. Il est possible de s'organiser pour réaliser un déménagement qui aura moins d'impact sur la planète... Voici quelques petits trucs.

AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

Avant de tout mettre dans des cartons, prenez le temps de trier l'ensemble de vos biens à l'avance et limitez ce que vous jetez en adoptant de bonnes pratiques :

- * Organisez une vente de garage;
- * Vendez vos objets sur des sites d'annonces de particuliers;
- * Faites don à vos proches ou à un service d'entraide ou la Ressourcerie;
- * Renseignez-vous auprès de votre **MRC** ou de votre municipalité ou consultez le site de [Recyc-Québec](#) pour connaître la façon écologique de disposer des résidus domestiques dangereux (huiles usées, peinture, médicaments périmés, piles, etc.) et des [déchets électroniques](#) (cellulaires, ordinateurs, etc.).

LES BOÎTES :

- * Récupérez les boîtes d'un(e) proche ou demandez-en à votre supermarché, dépanneur ou pharmacie. En vous prenant d'avance, vous pourrez en récolter une bonne quantité;
- * Plutôt que d'acheter un matériel pour protéger vos biens comme la mousse, le papier journal ou le papier bulle, favorisez ce que vous avez déjà sous la main : les serviettes de bain, linges à vaisselle, draps ou vêtements feront de très bons protecteurs pour vos objets fragiles en plus de les garder propres.



BIENVENU CHEZ VOUS

Votre nouveau chez vous a besoin de nettoyage ou de quelques rénovations?

- * Optez pour des [produits d'entretien ménager non toxiques et biodégradables](#);
- * Choisissez de la [peinture écologique](#);
- * Suivez ces quelques conseils pour faire un [bon ménage sans produits néfastes pour votre santé et la planète](#);

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE :

- * Optez pour une toilette à faible consommation d'eau et pour un pommeau et une robinetterie à débit réduit;
- * Pour améliorer la qualité de l'air et réduire les risques de moisissures, équipez-vous d'un système de ventilation écoénergétique;
- * Dans la cuisine, choisissez des armoires et un revêtement de comptoir composés de matériaux durables comme le bois certifié FSC et la pierre naturelle. Laissez-vous inspirer par le [Guide des options écologiques](#) de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ).

Profitez aussi du déménagement pour améliorer la performance énergétique de votre nouveau milieu de vie :

- * Assurez-vous que vos portes et vos fenêtres sont bien isolées et colmatez les fuites d'air indésirables, afin d'améliorer le confort et l'efficacité énergétique de la résidence;
- * Pour d'autres trucs pratiques, consultez le [Guide de l'efficacité énergétique](#).

Départissez-vous de vos objets de la bonne façon

Source : [Recyc-Québec](#)

APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION :

Votre réfrigérateur ou un autre de vos appareils ménagers est fonctionnel et peu âgé? Utilisez les petites annonces pour vous en départir ou offrez-le à [Recyclo-Nord Ressources le Filon vert](#) pour qu'il soit utile à d'autres citoyens.

Il ne fonctionne plus du tout? Apportez-le à l'Écocentre Abitibi-Ouest qui est un point de dépôt reconnu. Plus d'informations : Consultez [GoRecycle](#) l'organisme de gestion reconnu pour le recyclage des appareils ménagers et de climatisation. Les appareils réfrigérants contiennent des halocarbures qui sont des matières nocives pour l'environnement et la couche d'ozone. Ces substances doivent donc être récupérées de manière sécuritaire.

VAISSELLE CASSÉE :

Vos beaux verres à vin n'ont pas survécu au déménagement? Ces produits ne vont pas dans le bac de récupération. Pourquoi? Parce que les verres à boire ne sont pas composés du même type de verre que les pots de cornichons et ne sont pas recyclables. Votre vaisselle cassée doit donc être déposée dans le sac à ordures.



MEUBLES :

Une nouvelle causeuse a remplacé votre vieux sofa? Profitez des petites annonces pour vendre ou donner vos anciens meubles ou déposez-les à [Recyclo-Nord Ressources le Filon vert](#) pour qu'ils soient utiles à d'autres citoyens.

Savez-vous que le bois est une matière qui entre dans la composition de plusieurs produits? Essayez de le récupérer le plus possible. S'il s'agit de meubles brisés qui ne sont pas réparables, l'Écocentre est un endroit idéal pour les recycler.

TRUCS ET CONSEILS

Pour savoir comment vous départir de vos produits, téléchargez l'application mobile de Recyc-Québec : [Ça va où?](#)



ÉCOCENTRE ET CENTRE DE VALORISATION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (CVMR)
15, boulevard Industriel, La Sarre
819-333-2807

LE PRINCIPE DES 3R
Réduction à la source
Réemploi
Recyclage
Valorisation

MRC D'ABITIBI-OUEST
11, 5e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K7
819-339-5671
mrcao@mrcao.qc.ca

Science participative – Avez-vous vu des tortues en nature ?

Le Québec compte 36 espèces indigènes d'amphibiens et de reptiles (herpétofaune). Ces espèces comprennent un crapaud, des grenouilles, des rainettes, des salamandres, des couleuvres et des tortues. Fait intéressant, la limite de répartition de plusieurs de ces espèces se situe en Abitibi-Témiscamingue. Amphibia-Nature documente actuellement la répartition de l'herpétofaune dans la région (biogéographie), notamment la présence des tortues d'eau douce.

Vous avez aperçu un amphibien ou un reptile ?

Vous pouvez signaler vos observations à Amphibia-Nature qui confirmera l'identification de l'espèce et pourra répondre à vos questions. Tout signalement, récent ou passé, est pertinent s'il est accompagné d'une photo, d'une date et d'un lieu d'observation. Ces données permettront d'accroître nos connaissances sur la répartition des espèces et seront utiles à des fins de conservation des habitats et de sensibilisation du public.



Une tortue peinte adulte observée sur le bord d'un chemin de gravier.

Pour nous contacter en Abitibi-Témiscamingue :

Pour nous signaler la présence d'un amphibien ou d'un reptile (vivant, blessé ou mort) ou nous faire parvenir une photo, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

info@amphibia-nature.org

Dans le cas d'une tortue, vous pouvez aussi nous joindre au :

418-408-5884 ou au 438-491-1914

Nous pouvons nous déplacer sur place selon le cas.

Amphibia-Nature est un groupe de recherche spécialisé œuvrant au Québec. Pour en savoir plus sur les amphibiens et les reptiles :

<https://www.amphibia-nature.org/>



Notre ancien bureau municipal est en vente, n'hésitez pas à partager l'information.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec Madame Rachel Barbe, directrice générale au bureau municipal au 782-3093.



~~150 000 \$~~

115 000 \$

457 Rue de la Montée Authier

15 pièces

36 x 52 bâtiment

70 x 80 terrain

1980 année

0 salles de bain

Parce qu'il faut bien rire...!



bonnes
vacances
aux enfants
bon
courage
aux
parents



JUILLET

* HAPPY
BIRTHDAY *

AOÛT

Irène Brulotte 06
Pierrette Gagné 10
Martin Deschaînes 23

Jean-Guy Poudrier 02
Stéphane Girard 05
François Desaulniers 08
Marc-Antoine Genesse 09
Marianne Côté 18
Claudette Coiulombe 21
Kevin Marcoux 25
Anthony Désaulniers 27
Émile Coulombe 27



SEPTEMBRE

Liliane Auger 03
Marina Provencher 07
Guy Désaulniers 07
Raymond Vachon 26
Maxim Ouimet-Gélinas 26



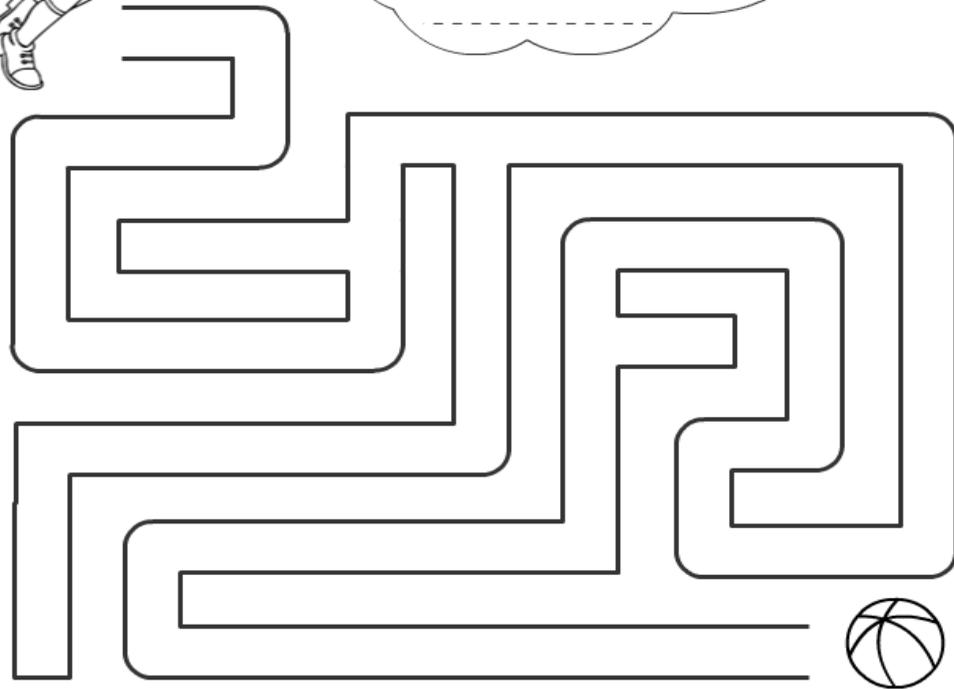
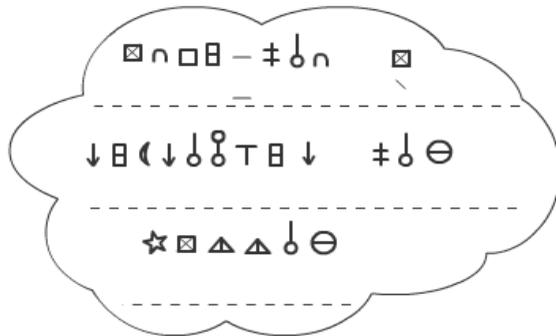
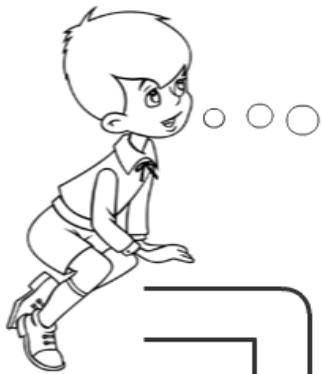
Jeux

Message codé

En t'aidant du code secret, déchiffre le message de Thomas.

Code secret

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
☒	☆	∅	□	⊞	○	∠	⊥	∩	>	←	△	‡
n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z
⊖	∩	☒	↑	↓	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩



Merci à toute l'équipe de balayage de rues édition 2023...!

Contremaître:

Mario Beaupré

Ramassage :

Michel Gaudette

Balayeurs :

Sarah-Ève Côté

Amy Paul

Abygaëlle Paul

Jade Bellerive

Nelly Lamothe

Noa Deschênes

Mavrick Jalbert

Jérôme Lachance

Déllia Coulombe

Tally-Ann Beaudette

Dylan Beaudette



**BUREAU MUNICIPAL
TOUJOURS
OUVERT DURANT L'ÉTÉ**



Rachel

J'peux pas
j'ai VACANCES
du
30 juin au 16 juillet inclus



Comité du cimetière

Tracteur à pelouse Columbia 2002

Ce dernier est vendu tel quel.

Faites parvenir votre offre à l'attention du

Comité du cimetière

589, avenue principale

Pour informations: 782-3450





FOSSE SEPTIQUE Saviez-vous que...

Source : MELCCFP

En tant que propriétaire d'une installation septique, vous devez respecter certaines obligations afin de répondre à la réglementation en vigueur. Une installation septique bien conçue, bien installée, utilisée et entretenue de façon adéquate voit sa durée de vie optimisée tout en assurant la protection de l'environnement. Il va sans dire qu'en plus d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement et une réduction de la valeur de votre propriété, une installation septique défectueuse, qui doit être réparée ou remplacée, engendrera d'importantes dépenses.

Afin de favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique et d'augmenter sa durée de vie utile, de bonnes pratiques peuvent être adoptées. En tant que propriétaire d'une installation septique, voici vos principales obligations, les actions que vous devez entreprendre et les comportements à éviter.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE :

Les principales obligations du propriétaire d'une installation septiques sont les suivantes :

- ❖ Obtenir, préalablement, un permis de sa municipalité :
 - À la construction ou à l'agrandissement de la résidence;
 - Au changement de vocation de la résidence;
 - À la construction, la rénovation, à la modification, à la reconstruction, au déplacement ou à l'agrandissement de l'installation septique;
- ❖ S'assurer de la mise aux normes de son installation septique par un professionnel, si celle-ci est une source de nuisance ou de contamination et ce, dans les plus brefs délais;
- ❖ Réparer ou remplacer les composantes défectueuses et remplacer celles dont la fin de vie utile est atteinte;
- ❖ Rendre accessible la fosse septique pour en effectuer l'entretien;
- ❖ Voir à la vidange de la fosse septique lorsque la municipalité ne la prend pas en charge.

BONNES PRATIQUES À ADOPTER À L'INTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE :

Lorsqu'ils sont acheminés dans une installation septique, certains produits sont dommageables pour le traitement des eaux usées domestiques et peuvent contaminer les eaux souterraines et les eaux de surface. Certains produits peuvent aussi augmenter la quantité de boues et de graisses accumulées dans la fosse septique, entraîner le colmatage prématuré du préfiltre et nécessiter une vidange plus fréquente de la fosse. Il est donc très important de ne pas les jeter dans votre installation septique.

Voici des exemples de produits qui **ne doivent pas** être jetés dans vos installations septiques (ni directement dans la fosse ni par l'intermédiaire de vos toilettes ou de vos éviers) :

- Peintures;
- Produits toxiques ou inflammables;
- Cire à plancher, nettoyeurs à tapis;
- Produits pour déboucher les conduites;
- Chlore, chlorures, produits pour l'entretien d'un spa ou d'une piscine;
- Médicaments;
- Produits d'entretien ménager en trop grande quantité (utiliser plutôt des produits ménagers écologiques);
- Litières pour chats, sachets de thé, café moulu, coquilles d'œufs, charpies du filtre de la sècheuse et mégots de cigarettes;
- Journaux, essuie-tout, serviettes hygiéniques, couches et condoms;
- Huile et graisses de cuisson et huiles pour le corps;
- Tissus et cheveux.

En fait, il est préférable d'utiliser la toilette uniquement pour ce dont elle a été conçue et de ne rien y jeter d'autre.

INFO MRC D'ABITIBI-OUEST :

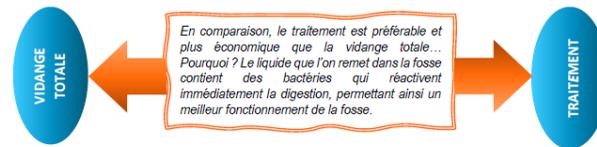
Les résidences non raccordées à un réseau d'égout (résidences isolées) sont assujetties au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Ce règlement stipule qu'une fosse septique utilisée :

- ❖ à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans;
- ❖ d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans.

Depuis 1991, la MRC d'Abitibi-Ouest est propriétaire d'un camion-citerne/vacuum. Cet équipement a été conçu de façon à permettre, soit la vidange totale de la fosse ou le traitement de celle-ci. Lors de la visite de l'opérateur du camion citerne/vacuum, le propriétaire de la fosse septique a le choix entre la vidange totale et le traitement.

- ❖ La vidange totale consiste à enlever tout ce que la fosse contient;
- ❖ Le traitement consiste à enlever tout ce que la fosse contient et à remettre le liquide. Pour effectuer le traitement, il faut avoir une fosse à deux ouvertures.



JOURS RÉSERVÉS :

La MRC d'Abitibi-Ouest vous offre un **rabais** sur le traitement et la vidange de fosses septiques résidentielles lorsque vous vous prévaliez des **Jours réservés**. Les municipalités visées cette année sont : Clermont, Clerval, Duparquet, Gallichan, Rapide-Danseur, Roquemare, Ste-Hélène de Mancebourg, Val St-Gilles, le TNO St-Eugène de Chazel et la ville de La Sarre. Prenez note que les jours réservés sont en alternance aux 2 ans. Si votre municipalité n'apparaît pas sur cette liste, c'est que le service avec rabais sera offert l'an prochain.

PROCÉDURE DE VIDANGE

Prenez rendez-vous auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest :

En ligne : mrcao.qc.ca
Cliquez sur Services ensuite Environnement et finalement Fosses septiques.

Complétez le formulaire en ligne

Par téléphone : 819-339-5671 poste 221

Quelques jours avant votre rendez-vous :

- Dégagez votre fosse septique. Si elle comprend deux couvercles, ils doivent tous deux être dégagés;
- Assurez-vous qu'aucun obstacle n'est placé dans un rayon de 1.5 mètres autour de la fosse et de 3 mètres au-dessus de l'installation septique;
- Identifiez clairement l'emplacement de la fosse afin d'en faciliter le repérage par le chauffeur du camion-citerne;
- Assurez-vous que le site est accessible et sécuritaire (entrée dégagée, clôture déverrouillée, chiens attachés).

ÉCOCENTRE ET CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (CVMR)
15, boulevard Industriel, La Sarre
819-333-2807



MRC D'ABITIBI-OUEST
11, 5e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K7
819-339-5671
mrcao@mrcao.qc.ca



**J
o
u
r
n
é
e
s
d
e**



D'avoir été nombreux à profiter de cette occasion pour embellir notre municipalité..!

**E
n
c
o
m
b
r
a
n
t
s**

Un merci spécial aux effectifs sur le terrain:

Mario Beaupré

Michel Gaudette

Mavrick Jalbert

Noa Deschênes

Véronique Hince

Jean-François Crête

Patrick Labonté

Linda Rondeau

et la jolie Abyguël Labonté-Rondeau



MIMOSA ONCTUEUX À L'ORANGE ET CRÈME GLACÉE À LA VANILLE

INGRÉDIENTS:

- 1/2 Tasse de sucre blanc;
- 1 Quartier d'orange
- 1 1/2 Tasse de champagne ou d'un autre vin blanc mousseux;
- 3/4 Tasse de jus d'orange;
- 1 Tasse de crème glacée à la vanille

PRÉPARATION:

1. Mettre le sucre dans une petite assiette creuse. Frotter le bord de la paroi d'une coupe avec le quartier d'orange. Mettre le bord de la coupe dans le sucre et le retirer. Répéter l'opération avec trois autres coupes.
2. Mettre le vin et le jus dans un pichet. Mélanger.
3. Mettre environ un quart de la crème glacée (60 ml [1/4 tasse]) dans chacune des coupes. Verser le mélange de vin et de jus dans les coupes. Mélanger avec une cuillère pendant quelques secondes.